

## DECISION COMMUNAUTAIRE 2023\_031

**Objet : M21.022 – Mission de Contrôle Technique et de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour le chantier relatif à l'opération de construction d'un Pôle Echange Multimodal à Hazebrouck et des voiries d'accès**

ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESEGHEN  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENSCURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-  
CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R 2194-7,

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1er janvier 2022), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 euros HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision communautaire 2022/004 attribuant le marché M21.022 – Mission de Contrôle Technique et de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour le chantier relatif à l'opération construction d'un Pôle Echange Multimodal à Hazebrouck et des voiries d'accès.

Considérant la nécessité d'ajouter la mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme. Cette modification du contrat en cours d'exécution n'a aucune incidence financière et ne modifie pas l'objet du marché.

Considérant la nécessité de remplacer la personne référente indiquée au marché initial M. Ambroise MELEROWICZ par M. Charles DUPUIS.

### DECIDE

**Article 1 : de signer la modification du contrat en cours d'exécution du marché M21.022 relatif aux missions de Contrôle Technique et de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour le chantier relatif à l'opération construction d'un Pôle Echange Multimodal à Hazebrouck et des voiries d'accès**

- Pour le lot 1 Mission de Contrôle Technique, avec la société QUALICONSULT (59260 LEZENNES) sans incidence financière le montant du marché reste à 18 890,00€ HT soit 22 668,00€ TTC.

**Article 2** : Ampliation de la présente décision est faite à :

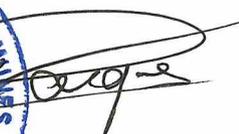
- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESGHEM  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENSCURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-  
CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 29 mars 2023

Par déléation,  
Le Vice-Président en charge des  
Finances, du pacte fiscal et financier et  
de l'achat public

  
Jérôme DANOTTES  
